



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E179056

VALABLE JUSQU'AU 15/03/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 849583687

Siret : 849 583 687 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 34705

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148496058

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148496058

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : CHARPENTE BOIS MONTAGNE VALLEES (CBMV)

Sigle : CBMV
15 ALLEE DES FRENES
ZI LE VERNAY
73460 SAINTE HELENE SUR ISERE

Téléphone : 04 79 38 64 00

Fax : 04 79 38 64 01

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@cbmv.fr

Responsabilité légale :
CHEDAL - BORNU FRANÇOIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	27/01/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	25/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.